

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. C'est de la Fête des Lumières qu'il s'agit, avec l'une de nos plus grandes satisfactions dans le cadre de ces festivités, à savoir la capacité à mobiliser autour de cet événement du financement public certes, mais aussi, du financement privé, de l'ordre de 40 % du budget total. Nous vous demandons d'approuver dans ce Conseil municipal, des partenariats privés pour un montant de 64 000 € comme nous vous en avons proposé au Conseil municipal de septembre et comme nous continuerons à vous en proposer. Sachez que cette année, nous devrions dépasser le montant de partenariat privé que nous avons atteint l'année dernière. Nous en sommes très heureux.

M. ROYER François : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, à l'occasion de ce rapport, nous voudrions revenir sur la Fête des Lumières et aussi sur les illuminations dans leur ensemble.

Nous nous félicitons bien sûr de tous ces projets présentés ce soir : 12 projets d'animation dans les arrondissements que nous allons subventionner en moyenne à hauteur de 36 % avec des proportions de subventions très inégales pour autant : de 12 à 66 %. Donc la question c'était pourquoi ?

Nous ne reviendrons pas non plus sur la sempiternelle question de savoir s'il vaut mieux donner directement une subvention de 35.000 € à une association ou bien verser une participation de ce même montant pour une opération qui, au final, ne rapportera dans l'instant qu'une dizaine de millions d'euros à cette association. D'autant plus que cette année, vous avez fait le choix de la place des Célestins pour les Lumignons du Cœur, or nous ne sommes pas persuadés que ce soit la meilleure place compte tenu de sa configuration.

Est-ce que tout cela va servir à quelque chose ? En effet, Monsieur le Maire, nous vous posons cette question car au lendemain de la Fête des Transports et de la Mobilité qui s'est traduite une nouvelle fois par un mouvement de grève des TCL, il est annoncé de nouvelles actions lors du 8 décembre, mais également lors du week-end précédant les fêtes de fin d'année.

Enfin, nous vous rappelons notre demande de réflexion à propos des illuminations commerçantes tant du point de vue de la sécurité avec la problématique des filins dont on avait déjà parlé l'an dernier, que celle de la politique que vous entendez mener car, après les rues de la République et Edouard Herriot qui sont entièrement prises en charge par la Ville, prendrez-vous en charge cette année aussi éventuellement les rues de Brest et Victor Hugo, comme on peut l'entendre dire en ville ?

Je vous rappelle aussi que l'an dernier, je vous avais fait la proposition de la création d'un club de partenaires comme il en existe un pour les fêtes de la Lumière, donc de créer un club de partenaires pour soutenir les illuminations commerçantes et devant les difficultés que l'on a pour faire fonctionner aussi bien les illuminations commerçantes que le Festival des Fêtes de la Lumière, je me pose la question de savoir si on ne devrait pas avoir un club de partenaires unique pour construire en même temps les illuminations des rues et essayer de l'élaborer pour les Fête de la Lumière. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien, vous balayez large Monsieur Royer, de la place des transports en passant par la grève des transports, les illuminations, les rues Victor Hugo, de Brest, le club des partenaires. Peut-être Mme Vallaud Belkacem peut-elle au moins tenter de vous apporter quelques éléments d'explication sur quelques-uns de ces points ?

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Oui Monsieur le Maire, je commencerai peut-être par rappeler à M. Royer que sur le 2<sup>e</sup> arrondissement, c'est une douzaine de projets qui sont prévus pour cette Fête des Lumières. Je crois que ce n'est pas mal et que nombreux sont les arrondissements qui aimeraient être aussi bien lotis.

Je rappellerai, pour mémoire, les lieux concernés : l'église Saint-Nizier, la place des Jacobins, la place Bellecour, le théâtre et la place des Célestins, l'Hôtel-Dieu, les illuminations rue de la République, le Palais de la Bourse, la place et l'abbaye d'Ainay, le bâtiment des Archives, la place Ampère, la place Carnot et le Confluent.

Une fois cela rappelé...

M. LE MAIRE : Autrement dit, après avoir vu « le bon la brute et le truand », c'est la corde dans la maison du pendu !

Mme VALLAUD BELKACEM Najat : Une fois cela rappelé, revenons sur la façon dont nous finançons cette Fête des Lumières. Il faut d'abord rappeler qu'il y a une différence entre ce que nous appelons les projets de centre ville sur lesquels nous procédons par appel à projet auprès des équipes artistiques et puis les projets d'arrondissement sur lesquels nous procédons par subventions, ce qui nous permet de soutenir nombre de jeunes associations, compagnies et artistes qui s'investissent dans les arrondissements. Je précise que ces choix se font d'ailleurs en concertation avec les arrondissements concernés, de la Majorité comme de l'Opposition.

Concernant la place des Célestins, pourquoi avons-nous tenu à organiser cette opération caritative les Lumignons du Cœur sur cette place ? Pour la simple et bonne raison que l'association qui en bénéficiera cette année, le Secours Populaire, a son siège sur la place des Célestins, connaît parfaitement son voisinage et est bien structurée, et donc est en

mesure de faire en sorte que beaucoup de Lyonnais puissent acheter des lumignons. Que la place des Célestins, vous avez raison, soit petite, plaidait plutôt en faveur de cette opération, car cela lui donne cet aspect un peu intimiste, un peu confidentiel que nous recherchons pour cette opération caritative. Les Lumignons du Cœur sont l'un des symboles auquel nous sommes le plus attachés au sein de la Fête des Lumières. L'année dernière, Action contre la Faim qui avait été l'association retenue avait récupéré, grâce à la générosité des Lyonnais qui avaient acheté des lumignons, quelque 30.000 €. Donc, nous espérons qu'il en sera de même cette année et nous ne doutons pas que cela puisse très bien marcher sur cette place des Célestins, telle qu'elle est faite.

Concernant les illuminations commerçantes, vous le savez, la règle c'est que les associations de commerçants puissent participer, bien entendu on est là encore dans l'esprit que je décrivais tout à l'heure en parlant des 40 % de financements privés de la Fête des Lumières, il ne s'agit pas de laisser à la charge de la Ville de Lyon l'intégralité du financement de ces festivités. Au contraire, pour que la fête continue à être populaire et que l'ensemble des Lyonnais se l'approprie, il faut que le privé puisse intervenir. Je crois que les associations de commerçants jouent assez bien le jeu à travers les arrondissements.

Vous avez raison, la rue de la République est un cas particulier, nous en discutons souvent avec ma collègue Marie-Odile Fondeur, en charge du commerce. C'est un cas particulier parce qu'elle est composée pour beaucoup de commerces qui sont des chaînes nationales, donc c'est sûr qu'on est moins dans le petit commerce lyonnais qui se reconnaît dans les valeurs de la Fête des Lumières, mais nous cherchons quand même, année après année, à mobiliser les commerçants. Je vous rappellerai simplement que notre participation financière aux illuminations commerçantes s'élève à 340.000 € chaque année, je crois que ce n'est pas une petite somme non plus.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. ROYER François : Que fait-on pour les rues Edouard Herriot, de Brest et Victor Hugo ?

Mme VALLAUD BELKACEM Najat : Marie-Odile Fondeur va vous répondre puisque c'est elle qui suit plus précisément ce dossier.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur Royer, cette année nous avons quand même eu 37 projets, au lieu de 34 en 2008 donc, et avec de nouvelles associations de commerçants, ce qui prouve que cela peut fonctionner.

Concernant la rue Victor Hugo, donc c'est à l'étude, et la rue Edouard Herriot aussi, la rue Victor Hugo n'a plus d'associations de commerçants. Par ailleurs, je vous signale qu'à la Ville, la Direction des Achats a mené un marché avec trois lots différents qui peuvent permettre

aux mairies d'arrondissement de financer certaines illuminations quand il n'y a pas d'associations de commerçants.

M. LE MAIRE : Deux remarques personnelles :

Je demande à ce qu'il y ait chaque fois un donnant-donnant. Ce que nous faisons pour les associations de commerçants est tout à fait important pour la Ville de Lyon mais quand même, le retour sur l'investissement est considérable, en particulier dans le 2e arrondissement. Bientôt on nous dira : et pourquoi pas la rue Lanterne, ou bien les autres de la Presqu'île et dans le 1er ? Il faut effectivement, mais c'est le même espace, que quelque part il y ait une correspondance entre l'action des uns et celle des autres.

Sur le reste, si vous ne voyez pas la différence entre remettre un chèque à une association, ce que nous faisons souvent, puisque cela symbolise la Fête des Lumières, à savoir la solidarité, l'acte vers autrui au travers du don, du fait que chaque Lyonnais puisse pour une association chaque année différente, donc toute la palette des associations caritatives, que les Lyonnais fassent un geste vis-à-vis de ceux qui sont le plus démunis dans la ville et que ce geste ne soit pas uniquement impersonnel au travers des impôts, mais soit effectivement un véritable don de soi, si l'on ne comprend pas cela, alors je crois qu'on ne comprend pas le sens profond de la Fête des Lumières.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)